

André THOMAS

Président CFE-CGC Afpa
3, rue Franklin
Tour Cityscope
93 100 MONTREUIL

Montreuil, le 22 octobre 2021

Hôtel de Matignon
Cabinet du 1^{er} Ministre
57, Rue de Varenne
75 700 PARIS SP 07

A l'attention de

Monsieur Jean CASTEX

Monsieur le premier ministre,

Les différents courriers adressés à vos ministres ces derniers mois n'ayant reçu aucun retour de leur part, les salariés de l'Afpa se sentent ignorés. (1)

L'interpellation de la CFE CGC porte sur un soupçon de faillite organisationnelle et un pressentiment de démission de la part de la gouvernance.

La qualité de vie démocratique dépend d'un dialogue social riche et constructif, dont je vous sais fervent défenseur, mais qui n'apparaît pas ici, précisément au niveau de l'Afpa.

Le 27 septembre dernier, au centre Afpa de Châtelleraut, vous prononciez le discours présentant le plan de relance. Nous remarquons que vous n'avez jamais cité l'Afpa en tant qu'opérateur de l'Etat au titre de ses attributions conférées par la loi, ni même en qualité de membre actif du service public sur des lignes d'action du plan de relance. La CFE CGC souligne que l'Afpa est un Etablissement Public, au même titre que des institutions plusieurs fois mentionnées (Pôle Emploi et Mission Locale) dans ce discours, en tout point ambitieux pour les plus précarisés de nos concitoyens.

- De fait, la CFE CGC se demande si ce régime de défaveur de l'Afpa est inconstitutionnel par rapport au cadre juridique que la gouvernance de l'Etat lui fixe dans ses ordonnances du 11 novembre 2016 (2).

Après avoir subi un PSE, l'environnement de l'Afpa est devenu incapacitant pour les salariés les plus fragiles (*un suicide tous les deux ans, taux d'absentéisme élevé, proche de 9 %*). Avec des salaires gelés depuis 11 ans (3), l'image que vous avez vue à Châtelleraut ne correspond pas à la réalité du terrain. Elle est d'Epinal.

Finalement, l'Afpa est une entreprise (UES) malade qu'on a presque créée pour l'être. Elle ne revendique aujourd'hui qu'un objectif de rentabilité économique, décorrélé de l'objet même de sa mission initiale. Dans beaucoup d'établissements, la part de la formation - activité « historique » - atteint à peine 50%. Accompagner les migrants, les jeunes de moins de 18 ans, se lancer dans l'alternance, créer des tiers-lieux ... faire de tout bois, de quoi l'Afpa est-il le nom, quand celui-ci ne le définit pas (4) et que nos missions ne sont pas respectées, car inactivées ?

Les sujets qui préoccupent la CFE CGC, monsieur le premier ministre : les tensions sur les recrutements, la lutte contre la désinsertion professionnelle, la coordination des acteurs de l'insertion et de l'emploi, ont vu fleurir ces derniers mois une incroyable série de plans d'action, d'appels à projets et à manifestation d'intérêt. C'est une période faste dans l'histoire de la formation et de l'inclusion :

- 1) **Le plan de réduction des tensions de recrutement** qui vise à former 1, 4 millions de demandeurs d'emploi, annoncé le 27 septembre 2021,
- 2) **Le plan 2030** qui vise pour partie à moderniser l'appareil de formation et faire converger universités, entreprises, CFA et organismes de formation pour proposer de nouveaux cursus avec des diplômés à la clé.
- 3) **Le déploiement des tiers lieux dans les territoires**, doté de 130 millions d'euros dont 50 millions consacrés au développement d'activités de formation, annoncé le 27 août,
- 4) **Le lancement d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de l'expérimentation du SPIE** (service public d'insertion et de l'emploi), annoncé le jeudi 15 juillet,
- 5) **Un 2nd appel à projet « un jeune, un mentor »**, doté de 8 millions d'euros, annoncé le 9 juillet,
- 6) Et sur un champ organisationnel, la réunion qui s'est tenue le 13 septembre entre vous et les présidents de région qui devrait aboutir à **la création d'une instance régionale de coordination du service public** relative au projet de la loi 3 DS.

De notre point de vue, quel est le point commun à tous ces projets ?

L'absence de l'Afpa !

Les deux dernières années confirment cette tendance, à travers les hausses de crédits alloués aux différents opérateurs publics similaires + 2 600 salariés à Pôle Emploi, + 1 600 aux missions locales, au lieu de - 1000 à l'Afpa.

La CFE CGC constate que chacun des 6 points cités plus haut réunit certaines des prérogatives attribuées par la loi à l'Afpa. Et pourtant, l'Afpa est exclue de toute opérationnalité stratégique sur les grands projets sociétaux actuels.

L'EPIC Afpa se situe dans une incongruité historique qui n'est pas encore résolue après 4 ans d'existence. Pour preuve, l'Afpa est absente de tous les appels à projets et manifestations d'intérêt soumis par les ministères, considérée comme un acteur anonyme, et de fait exposé aux pires dangers. L'EPIC Afpa conservera-t-il son statut ou sera-t-il transformé en société anonyme, comme EDF, GDF, La Poste, ADP, France Télécom, la SNCF, Etc... ? (5).

De nouvelles orientations stratégiques, telles que l'activité inclusive et le développement de tiers-lieux, ont été votées lors du conseil d'administration du 4 avril 2018. La CFE CGC a voté ce projet, confiante que l'élan apporté par les différents rapports de l'époque (Taché, Sénart et Notat, Borloo) – appelaient à plus de renforcements de missions et de convergence entre les opérateurs publics. 3 ans après, la CFE CGC ne voit pas le soutien, mais plutôt une forme de mendicité institutionnelle, dont aucun salarié de l'Afpa ne veut. Malgré des avancées, le discours « Village », symbolique des tiers lieux, peine à se concrétiser sur le terrain, tant les équipes sont submergées par la désorganisation résultant du PSE, et le manque de soutiens RH et financier.

Aujourd'hui, la menace d'une implosion interne existe.

La faillite organisationnelle du système est incarnée par plusieurs centaines de postes vacants au sein de l'opérateur public Afpa, faute de moyens de recrutement et d'une grille salariale adaptée. Comment la gouvernance peut-elle se prévaloir de la mise en œuvre d'un grand plan de réduction national de tension des recrutements, en ayant des centaines de postes non pourvus au sein de l'EPIC Afpa ?

Dans certaines régions, l'Afpa s'appuie sur 40 % de CDD (dont intérim, auto-entrepreneariat, portage salarial ...) et 70% dans certains centres. Via son maillage territorial national, la CFE CGC constate un accroissement des burn out dans les équipes de direction de centre et dans l'ensemble du personnel. Cette précarité de l'emploi entraîne des conséquences dommageables sur la qualité des prestations.

Où se situe la responsabilité de la gouvernance ?

Un exemple parfait : La promo 16/18, d'absence de vision stratégique pour l'Afpa.

Durant 70 ans, nous n'avions pas vocation à accueillir des jeunes mineurs; et du jour au lendemain, sans préparation des emplois ni du personnel, l'Afpa est sollicitée pour agir sur ce champ-là avec LA PROMO 16/18 qui, dès sa mise en œuvre, est marquée par l'absence de coopération des différents acteurs concernés (6). Quel est l'intérêt des missions locales à abonder LA PROMO 16/18, au détriment de leurs propres objectifs de financement ? Ce schéma caractérise bien, en France, tous les autres partenariats d'apparence, que l'on retrouve dans le paysage de l'insertion et de la formation, mais qui se concurrencent tous, sous l'impulsion et la responsabilité des donneurs d'ordre au détriment du public accueilli.

Pourtant, des rapports comme s'il en pleuvait

- 1) Le rapport de la mission d'information sur la politique en faveur de l'égalité des chances et de l'émancipation de la jeunesse du Sénat, rendu le mardi 28 septembre 2021, souligne qu'il est temps de rénover le cadre de coopération entre Pôle emploi et les missions locales. Il propose aussi de remettre en question les règles de financement au taux de sortie positive qui crée des biais. (7) **L'Afpa en est oubliée.**
- 2) Les partenaires sociaux vous ont remis en juillet 49 propositions à la suite de travaux paritaires menés depuis mars (8)
- 3) Un récent rapport parlementaire, mené par Valérie SIX, députée du Nord, a avancé 34 propositions pour que la France comble son retard en matière d'emploi des seniors (9). **L'Afpa en est oubliée.**
- 4) Les régions ne sont pas en reste et vous ont demandé le 13 septembre 21, une meilleure coordination des différents acteurs, avec en ce qui les concerne, une priorisation régionale à travers une instance de coordination. **L'Afpa en est oubliée.**
- 5) Beaucoup d'acteurs associatifs, dont SNC (Solidarité Nouvelle face au Chômage), dans son rapport 2021 paru en septembre (10), ont stigmatisé – comme les précédents rapports, la nécessité d'une meilleure coordination des différents acteurs du marché face à l'hyper complexité structurelle de la carte heuristique de la formation professionnelle en France. **L'Afpa en est oubliée.**

L'EPIC Afpa, est-il un objet en voie de disparition ?

La CFE CGC est surprise qu'aucun rapport de gestion comparatif n'existe entre EPIC (11). Comment expliquer que tel EPIC bénéficie de 90% de subvention et tel autre de 10 % ? Comment expliquer que l'Afpa est le seul EPIC à avoir « bénéficié » d'un PSE ? Nous trouvons habituellement un seul EPIC par secteur d'activité, qui garantit, entre autres, la présence de l'Etat comme point de repère dans les secteurs clés. C'est sous ce constat républicain que la CFE CGC se pose la question de l'intérêt que votre gouvernance accorde à l'EPIC Afpa, alors que nous sommes attachés à toute mission de service public... et de service aux publics.

PROPOSITIONS DE LA CFE CGC

Le diagnostic que nous vous présentons part de 3 constats :

- A. Il y a une incapacité et une véritable difficulté interne à satisfaire des relations stables et propices à l'épanouissement du personnel nécessaire au développement de l'Afpa, comme au sein de chaque entreprise. A un moment où le rapport Bris Rocher, remis le 19 octobre, préconise l'introduction de la raison d'être dans les statuts des entreprises, il est nécessaire, comme le souligne le rapport, que les entreprises publiques en soient les garantes.
- B. Il n'y a jamais eu autant de rapports, d'émergences d'idées et de préconisations sur le secteur de l'emploi, la formation et l'inclusion que pendant la période pré-présidentielle que nous vivons. Ce véritable creuset de débats démocratiques est une chance inouïe que nous vivons pour espérer de cette confrontation l'enrichissement des missions de l'Afpa et le maintien de ses prérogatives de compétences.
- C. Fort du constat de l'absence quasi systématique de la référence à l'Afpa, dans tous les rapports précités ou pas, la CFE CGC Afpa et ses centaines d'adhérents à l'Afpa, se posent en apporteurs de solutions et innovateurs de stratégie.

1 - Révision les ordonnances de l'EPIC de 2016 par abondements de celles-ci sur de nouvelles missions

La CFE CGC souhaite que des discussions s'engagent pour réviser, adapter, et abonder de nouvelles missions les ordonnances constitutives de l'Afpa. Datant de 2016, la qualité de celles-ci peut être notamment améliorées pour répondre plus clairement aux enjeux sociétaux et environnementaux, ainsi qu'aux conséquences que la réforme de la formation professionnelle a engendré sur l'activité de l'Afpa. L'Afpa peut également être mise à contribution par l'Etat pour lutter contre la précarisation des emplois dans le secteur de la formation professionnelle, en participant à la qualification et à la polyvalence des salariés du secteur.

2 – Limiter la portée concurrentielle d'Etablissements publics sur un même secteur : Greta et Afpa

Le Greta et l'Afpa concurrents, et pourtant financés par de l'argent public, amènent une concurrence induite par une logique de moins disant social, avec une forme déloyale à l'encontre de l'Afpa, dans la mesure où les pertes passent de l'un à l'autre sans le moindre souci d'efficacité. La CFE CGC Afpa propose de créer un comité de pilotage pour une obligation de réponse commune, ou de fusionner les 2 entités.

3 - L'accompagnement des publics vulnérables

La CFE CGC souhaite positionner l'Afpa comme un ensemble sur ce public, en lui donnant une nouvelle mission de service public, plus constructive et habile dans l'espace, utilisant son maillage territorial. Cela résulterait d'une volonté de clarification de l'Etat, en organisant le SPIE avec l'Afpa comme acteur structurant

- L'un des soucis majeurs des politiques d'insertion en matière d'emploi dénoncé dans plusieurs rapports réside dans l'inadaptation des produits et mesures d'insertion par rapport au public senior, très expérimenté et pourtant laissé à l'abandon de la fin de carrière. La CFE CGC propose, sur un modèle et un rythme inversé de la *PROMO 16-18*, de créer SENIORS 55/65, dans un esprit de transmission des savoirs et d'accomplissement de passerelles cognitives à l'égard des autres générations. Sur la base d'un contrat sénior intergénérationnel avec aides de l'Etat, l'Afpa formerait des séniors à l'accompagnement de jeunes salariés (ce qui fait le lien avec nos salariés sur La PROMO 16.18), à l'élaboration de scénarios pédagogiques, et à « référent alternance ».

4 - Intégrer les futures instances de coordinations régionales avec les conseils régionaux et Pôle Emploi et favoriser le développement des SIEG dans le cadre des SPRF.

La CFE CGC propose d'intégrer l'Afpa au projet de loi 3 DS sur la création de l'instance de coordination régionale avec les conseils régionaux et Pôle Emploi.

Elle propose également une complémentation des PRF, automatisée par la loi par des SIEG visant les publics vulnérables.

5 - Le Village de l'Afpa

Considérant que dès sa création, l'Afpa est déjà un tiers lieu, mixant les publics de salariés et de demandeurs d'emplois, de jeunes et de moins jeunes, de très qualifiés et de moins qualifiés, la CFE CGC Afpa propose de convertir le passif domanial de l'Afpa – hérité de feu l'association 1901 AFPA - en investissement dans les tiers lieux. La conjugaison de son acronyme avec les orientations stratégiques que vous lui avez fixé la charge dont l'Afpa peut être pourvue : **industrialiser** les projets tiers lieux sur un plan national. Patrick Levy Waitz a qui vous avez confié la mission d'aider le développement des tiers-lieux – et qui a déjà fourni de nombreux rapport sur le sujet - pourrait s'en inspirer. (12) **Mais l'Afpa en est oubliée.**

6 – Un COP (Contrat d'objectif et de performance) porteur de projets

5 ans après la création de l'EPIC, l'Afpa ne bénéficie toujours pas d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) finalisé. La CFE-CGC souhaite, en lien avec les futures missions demandées plus haut, que les facteurs de « plus-value sociale ajoutée » soient pris en compte dans le contrat d'objectifs et de performance.

Toutes ces propositions sont dans le droit fil de ce que la CFE CGC Afpa a toujours réalisé : anticiper, coconstruire et œuvrer de manière réaliste et positive pour le bien public.

Dans la saisine que vous avez faite au CESE le 14 septembre, puis dans votre lettre du 24 septembre dernier - où une fois de plus l'Afpa n'est pas nommée, à la différence de Pôle Emploi et la DARES, vous indiquez plusieurs préoccupations : des difficultés sectorielles de recrutement, votre préoccupation sur la recherche des compétences de demain, votre incompréhension inquiète du manque d'aspiration des jeunes sur certains métiers.

La CFE CGC voudrait tout simplement que l'Afpa puisse être pleinement utilisée pour contribuer à apporter durablement des réponses aux enjeux qui vous posent problèmes sans avoir à se soucier de l'avenir de l'Afpa.

Avec ses ingénieurs sectoriels métiers, ses milliers de formateurs dotés de compétences métiers - dont beaucoup ont été des chefs d'entreprises – c'est tout un collectif qui dispose des meilleures aptitudes à accompagner, former, évaluer, transmettre, et inspirer par l'exemplarité des vocations métiers chez les jeunes ou les moins jeunes. Ce sont des centaines de corps de métiers différents qui sont prêt à agir dans le cadre des nouvelles mission de service public que vous leur confierez.

C'est pour eux que nous vous rappelons qu'ils existent et qu'ils sont chaque jour.... À l'*offensive*.

Veillez agréer, monsieur le premier ministre, l'expression de notre haute considération.




CFE CGC AFPA
2 Rue Franklin
Tour Citoyenne
93100 MONTREUIL
01 48 70 53 07

André THOMAS
Président du SNPEA CFE CGC AFPA
Délégué Syndical Central CFE CGC Afpa
Délégué National Confédéral CFE CGC
Pôle Service Public

- 1) Courriers de la CFE CGC AFPA adressés les 26 avril, 5 février, 07 janvier 2021 et 08 décembre 2020 à Elisabeth BORNE, 14 février 2020 et 28 juin 2019 à Muriel PENICAUD et restés sans réponses.
- 2) Pourtant, conformément à l'ordonnance du 11 novembre 2016 portant la création de l'EPIC Afpa, cet EPIC est sensé, comme le disent les textes de loi constitutifs, être « *l'opérateur de la mise en œuvre des politiques publiques d'emploi, de formation et de développement économique des Régions, de Pôle emploi et les services de l'Etat, tout en étant un instrument au service de la croissance et de la compétitivité des entreprises.* » - Membre du service public de l'emploi, il a même la particularité de « *participer également à l'intégration sociale et professionnelle des personnes vulnérables* »
- 3) - 13,4% de pouvoir d'achat
- 4) Agence de Formation Professionnelle pour Adultes – La CFE CGC a proposé dès septembre 2019 l'idée d'un changement de nom, plus en corrélation avec l'étendue de ses activités réelles par voie de référendum interne à l'entreprise à partir de la proposition suivante : **France Inclusion.**
- 5) Voir lien Wikipédia sur les EPIC - On imagine mal l'EPIC ONF exclu d'une politique de reboisement. On imagine mal l'EPIC IFREMER exclu d'un programme de recherche océanographique décidé par l'Etat. Etc. Pourtant c'est le cas de l'Afpa dans son domaine d'activité. Pour exemple, il pouvait répondre à l'appel d'offre sur les opérateurs CEP et il ne l'a pas fait ...mystère, mais d'où les consignes sont-elles venues ?
- 6) 25 juillet 20 : annonce du plan promo 16/18 en interne ; commande d'Etat de 35 000 jeunes de moins de 18 ans en 2021 et 43 000 jeunes en 2022.
28 avril 21 : objectifs revus à la baisse par le CA qui ne vous sollicite pas sur les dysfonctionnements de mise en œuvre politique de cette mesure.
4 mai 21 : la CFE CGC Afpa écrit à Elisabeth Borne pour lui faire constater les dysfonctionnements du marché et le système concurrentiel dont l'Afpa est victime, notamment au sujet de la Garantie Jeunes
- 7) https://www.senat.fr/espace_presse/actualites/202109/egalite_des_chances.html
- 8) <https://www.banquedesterritoires.fr/formation-professionnelle-49-propositions-pour-une-reforme>
- 9) https://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CAffSoc/rapports/Rapport_MI_emploi_travailleurs_experimentes_sans_CR.pdf
- 10) <https://snc.asso.fr/ressources/publications/1/bfa7ea0-3673-SNC-RAPPORT-2021.pdf>
- 11) Nous avons interpellé différents services de l'état ces derniers temps – sans réponse à ce jour - pour essayer de comprendre quelle est la stratégie de l'Etat dans son mode gouvernance des EPIC et le choix de ceux-ci. Pourquoi le Château de Chambord est un EPIC ? Pourquoi tel autre ne l'est pas ? Est-ce un phénomène d'opportunité ? de réseaux ? de cooptation ? Pourquoi l'AFD est financé de telle manière ? Pourquoi tel autre EPIC ne l'est pas ? Dans ce concert où se situe l'Afpa ?
https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_public_%C3%A0_caract%C3%A8re_industriel_et_commercial_en_France
- 12) 62 % des tiers lieux ont opté pour le statut associatif, quand 26 % sont des SAS ou SARL. D'après le rapport, les tiers-lieux hexagonaux reposent à 50 % sur des subventions publiques, et à 50 % sur des recettes en propre. Voir rapport France Tiers lieux
<https://zevillage.net/wp-content/uploads/2021/08/Rapport-France-tiers-lieux-2021-Synthe%CC%80se.pdf>
- 13) <https://www.vie-publique.fr/discours/281542-jean-castex-14092021-nouvelle-mandature-du-cese-saisines-gouvernement>